

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/101 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/40	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

POUR : 16 (94.12%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (5.88)

Le sept octobre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/09/2019

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise et Messieurs ADAM Claude, BESANCON Tony, BOUILLON Jacques, CARPENTIER Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GODART Olivier, MALVAUX André, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir à M. Francis SIGNORET ; M. Jean Yves PIC donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04/09/2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu l'article 17 du règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 04/09/2019 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant la réserve émise par M. SINGLIT concernant le projet de programmation à soumettre au CD 08 dans le cadre du contrat de territoire et portant sur le projet de Buzancy « Création d'un parc aquatique ludique sur le site de la Samaritaine » ; celui ne pourrait plus être porté par la commune sachant que le camping a été récemment vendu à un privé ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 04/09/2019.

Le Président

 Francis SIGNORET